

DISPONIBILITES DE DROIT

Annxe 4

Types de disponibilité	Durée de la disponibilité	Pièces justificatives	Activité professionnelle
Elever un enfant de moins de 12 ans	1 an renouvelable Jusqu'à la veille des 12 ans de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance 	Possibilité d'exercer une activité salariée, compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation
Se rendre en TOM/COM/Nouvelle Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif d'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale 	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de l'intéressé(e) • Attestation préfectorale 	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou partenaire pacsé ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Tant que les conditions sont remplies	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du livret de famille ou attestation d'inscription d'un PACS • Certificats médicaux • Carte d'invalidité 	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou partenaire pacsé ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	Tant que les conditions sont remplies	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du livret de famille • Certificats médicaux 	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Suivre son conjoint ou son partenaire pacsé lorsque celui-ci est astreint à une résidence éloignée pour des raisons professionnelles	Tant que les conditions sont remplies	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du livret de famille ou attestation d'inscription d'un PACS (le concubinage ne permet pas l'obtention de cette disponibilité) • Attestation de moins de 3 mois de l'employeur du conjoint ou du partenaire lié par PACS, précisant le lieu de travail 	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation

DISPONIBILITES SUR AUTORISATION
(selon nécessités de service, et après avis de la Commission administrative paritaire départementale)

Types de disponibilité	Durée de la disponibilité	Pièces justificatives	Activité professionnelle
Convenances personnelles	3 ans renouvelables une fois Sur une période ne pouvant pas dépasser 10 ans sur l'ensemble de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite et motivée de l'enseignant obligatoire • Toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision 	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation
Etude ou recherches présentant un intérêt général	3 ans renouvelables une fois*	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de scolarité ou un certificat d'inscription • Document attestant que les recherches présentent un intérêt général ou des recherches effectuées 	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.325-24 du code du travail	2 ans*	<p>1) <u>Télécharger et renseigner les formulaires à partir du lien suivant:</u> https://www.fonction-publique.gouv.fr/composition-dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'exercice d'une activité privée dûment complétée et signée par l'intéressé (annexe 1) • Formulaire d'appréciation de l'autorité dont relève l'agent (annexe 3) <p>2) <u>Fournir également:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Document par lequel l'agent informe son administration de son intention d'exercer une activité privée pendant une période de disponibilité • Extrait du registre du commerce ou statuts de l'entreprise, de l'organisme ou de la profession envisagée s'il s'agit d'une profession réglementée • Fiche administrative récapitulant les différentes étapes de la carrière de l'intéressé (Etat des services) 	Saisine de la commission de déontologie sur le projet par l'administration

*Personnel enseignant: la demande devra être renouvelée tous les ans